

SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE LA CHAVANNE PLANAISE

COMPTE -RENDU DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL

Du lundi 20 juin 2016 à 20 h 30

Les Membres du Comité Syndical :

Présents : Sylvaine CHRISTIN, Clotilde DOUCHEMENT, Corine NERI, Delphine RICHARD, Gilles PETIT, Richard DESCHAMPS-BERGER

Excusées : Ondine BONNET-REBIERE, Mandy DURET

Absent : Jean-Paul RATEL

La Présidente propose de rajouter à l'ordre du jour le paiement d'une prime pour les agents qui assurent les TAP et le vote d'une Décision Modificative du budget 2016 entre les chapitres 20 et 21 pour le règlement des logiciels Berger-Levrault.

La Présidente propose d'approuver le compte-rendu de la séance du Comité Syndical du 13 mars 2016.

- Ne soulevant aucune observation, le compte-rendu est adopté à l'unanimité des présents.

❖ **Recrutement des intervenants extérieurs pour les ateliers périscolaires de la rentrée 2016-2017**

Depuis la mise en place des temps d'activités périscolaires, le SIVU fait appel à des intervenants extérieurs. Pour la rentrée 2016-2017, les ateliers périscolaires envisagés sont :

- Rémi GELAIN : intervention le mardi avec l'activité initiation au sport, ou sport collectif ou zumba
 - Virginie DANREY : intervention le jeudi avec l'activité musique
 - Jean-Luc AHACHE, la Bamboche : intervention le vendredi, avec l'activité Théâtre, ou cirque.
- Le Comité Syndical, après avoir délibéré, approuve cette proposition et autorise la Présidente à recruter et à signer les contrats avec les intervenants extérieurs nécessaires pour la rentrée 2016-2017.

❖ **Recrutement du personnel contractuel pour la rentrée 2016-2017 (garderie, cantine, TAP)**

Pour le personnel en contrat à durée déterminée, la Présidente propose de reconduire les contrats de :

- Evelyne DAVAT, pour 8 heures hebdomadaires, soit de 11h15 à 13h15 sur la cantine et surveillance de la cour. Tâches identiques à l'année scolaire 2015-2016.
- Dominique PETITJEAN, pour 2h30 de travail hebdomadaire, soit 1h15 le mardi et le vendredi pour des TAP. Dominique est actuellement EVS (employée par l'Education Nationale) sur l'école intercommunale, jusqu'en décembre 2016 sur ces 2 journées.

Il est également proposé de recruter Sandrine GORRAND, vivant à Saint-Hélène-du-Lac. Titulaire d'un CAP petite enfance, et en phase de passer son diplôme d'ATSEM en fin d'année. Sandrine a déjà travaillé sur l'école lors d'un stage auprès des enfants, dans les classes de maternelle. Elle était appréciée pour son sérieux et pour ses compétences. Il est proposé de lui faire un contrat de 12h de travail hebdomadaire sur l'activité garderie, et TAP, avec l'entretien des locaux le lundi et vendredi.

- Le Comité Syndical, après avoir délibéré, approuve cette proposition et autorise la Présidente à recruter du personnel contractuel pour la rentrée 2016-2017.

❖ **Restaurant scolaire, garderie périscolaire et TAP : tarifs au 1^{er} septembre 2016 et règlement intérieur**

La présidente propose au comité syndical de conserver l'organisation actuelle pour la rentrée 2016-2017, soit :

- Deux services de restauration à la cantine, à 11h30 et 12h15 ;
- La pause d'un quart d'heure entre la fin de la scolarité et le début des TAP soit de 15h30 à 15h45. Celui-ci permet la préparation des ateliers, le passage des infos, l'appel des enfants pour le bus ou ateliers, le passage des enfants aux toilettes.
- Cette année scolaire les TAP seront fractionnés en trois cycles, soit du 12 septembre au 16 décembre 2016 (11 semaines), du 2 janvier au 14 avril 2017 (13 semaines), du 1^{er} mai au 23 juin 2017 (8 semaines). Ces périodes sont prévues afin de ne pas être coupées par les vacances scolaires. Le SIVU Scolaire, proposera 6 ateliers par jour + la participation d'un bénévole de l'association « Lire et faire lire ». Les groupes seront de ce fait moins importants en termes d'effectifs. Deux nouveaux ateliers sont proposés (devoirs surveillés et atelier Caméléon : au choix lecture, dessin, jeux...). Une salle de classe pourra être utilisée pour l'activité devoir surveillé et le coin atelier à l'étage du haut sera également utilisé pour une activité. Cela permettra d'avoir un groupe par salle : donc moins de bruit, et souhaitons moins de problème de discipline.
- Augmentation de 1 € pour la participation des familles aux TAP. Cette participation a été mise en place à la rentrée de septembre 2015. L'organisation de ces ateliers représente un coût relativement important pour le SIVU (paiement des intervenants extérieurs, augmentation d'horaire pour le personnel, achat de matériel...). Elle sera donc portée à 6 € par enfant, par cycle et par atelier. Pour un enfant qui va aux TAP trois fois par semaine toute l'année scolaire, le coût sera de 54 € pour la famille.
- Prix de revente du repas aux familles : le prix du repas facturé par le Restaurant le Lourmarin sera connu vers la mi-juillet. Il est suggéré d'attendre cette date pour arrêter le prix du repas à facturer aux parents. Pour mémoire, seul le prix du repas est facturé aux familles, les frais de livraison et de personnel, restent à la charge du SIVU. Les dossiers d'inscription pour la rentrée prochaine seront donnés aux familles avant de connaître le tarif du Restaurant le Lourmarin, il sera précisé que le coût du repas sera compris entre une fourchette de 5.30 € et 5.40 € le repas.
- Pas de hausse des prix de la garderie et maintien de la facturation à la demi-heure et du forfait mis en place pour le mercredi de 7h20 à 8h50.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
MATIN	7h20 à 8h20 2,30 € (1,15 € si l'enfant arrive après 7h50)	Idem lundi	7h20 à 8h50 2,30 € (1,15 € si l'enfant arrive après 8h20)	Idem lundi	Idem lundi
MIDI	11h30 à 13h15 Gratuit pour les enfants qui mangent à la cantine	Idem lundi	12h à 12h30 1,15 €	Idem lundi	Idem lundi
SOIR	15h30 à 16h30 1€	15h30 à 16h45 (Récréation + atelier périscolaire) Forfait 6 € /cycle / enfant / atelier		Idem Mardi	Idem Mardi
	16h30 à 17h30 2,30 €	16h45 à 17h30 1,75 €		Idem Mardi	Idem Mardi
	17h30 à 18h30 2,30 €	17h30 à 18h30 2,30 €		Idem Mardi	Idem Mardi

- Le Comité Syndical, après avoir délibéré, approuve les tarifs et le règlement intérieur proposés pour la rentrée 2016-2017.

❖ **Modification de l'emploi du temps du personnel**

Une rencontre avec le personnel a eu lieu. Elle a permis de présenter les besoins de la collectivité en termes d'horaire, et de recueillir les souhaits de chaque agent. Après cette rencontre, les emplois du temps ont donc été réaménagés pour la rentrée de septembre.

Il est donc proposé pour la rentrée 2016-2017 :

CANTINE : Référente cantine et garderie : Sylvie

Pour encadrer les repas : Sylviane + Sylvie + Jeannette + Evelyne + Jocelyne soit 5 personnes

GARDERIE : Elle sera assurée par Sylvie et Sandrine toute la semaine, par Anne le mercredi midi.

BUS :

- 8 h et 13 h et lundi 15h 30 : Sylviane
- Tous les jours 11h30 : Jeannette
- Mardi et jeudi 15h30 : Jocelyne
- Vendredi 15h30 : Anne

ATELIERS : Référente TAP : Sylviane

- **Lundi** : aucun atelier / prise en charge des enfants par les enseignants pour soutien APC et garderie pour les enfants inscrits
- **Mardi** : Sylvie, Sandrine, Sylviane, Dominique, Anne, Rémi et une personne de Lire & faire lire
- **Jeudi** : Sylvie, Sandrine, Sylviane, Anne, Jeannette, Virginie et une personne de Lire & faire lire
- **Vendredi** : Sylvie, Sandrine, Sylviane, Dominique, Jeannette, Jean-Luc et une personne de Lire & faire lire

- Le Comité Syndical, après avoir délibéré, approuve les emplois du temps du personnel pour la rentrée 2016-2017.

❖ **Augmentation du nombre d'heures hebdomadaires du secrétariat du SIVU au 01/09/2016**

La Présidente rappelle que, actuellement, Sandra BOULAY, secrétaire du SIVU travaille le lundi et jeudi de 9h à 12h30 et de 13h à 16h30, soit 14 h hebdomadaires. Ce temps de travail est insuffisant pour réaliser toutes les tâches administratives, et classement, au niveau du secrétariat. De plus la gestion des inscriptions aux TAP lui serait confiée à la rentrée.

Il est donc proposé de porter l'emploi du temps de la secrétaire à 18 h de travail hebdomadaire, soit 6h par jour, le lundi, le mardi et le jeudi, ce qui permettrait un temps d'ouverture du secrétariat plus long afin de répondre aux besoins des familles.

- Le Comité Syndical, après avoir délibéré, approuve cette proposition.

❖ **Convention avec l'association « Lire et faire lire » pour l'année 2016-2017**

La Présidente propose également de renouveler la convention avec l'association « Lire et faire lire ». Cette année, Michèle BERLIOZ et Marie-Thérèse DELFARGUIEL en alternance pour le mardi et Martine SERVIERES pour le jeudi, viennent sur l'école lors des TAP et encadrent un groupe de 6 enfants. Elles content des histoires aux enfants afin de leur transmettre le goût et le plaisir de lire. Cette adhésion coûte au SIVU 90 € par an + 25 € par personne bénévole pour l'année scolaire. Il est envisagé de reconduire cette

activité pour les TAP du vendredi. Le coût à l'année serait de 165 euros, pour 3 personnes, coût beaucoup moins important qu'un intervenant extérieur.

- Le Comité Syndical, après avoir délibéré, approuve cette proposition.

❖ **Subvention à l'association de parents d'élèves « Les Petits de Planaise »**

Chaque année, le Syndicat intercommunal scolaire verse une subvention à l'association des parents d'élèves de l'école intercommunale pour un montant de 3500 euros. Depuis de nombreuses années cette somme n'a pas été revalorisée.

La Présidente propose donc d'attribuer pour l'année scolaire 2016-2017 la somme de 3600 €.

- Le Comité Syndical, après avoir délibéré, approuve cette proposition.

❖ **Projet d'extension du groupe scolaire : demande de subvention au titre de la DETR 2016**

La Présidente rappelle que le Syndicat Intercommunal Scolaire a obtenu le permis de construire pour le projet d'extension de l'école intercommunale la Chavanne Planaise. Les dossiers de demandes de subvention ont été déposés auprès des services de l'Etat et auprès des services du Département. Ils devraient être prochainement validés en commission. Une estimation de l'aide de l'Etat s'élève à 166 700 € et pour celle du département à 76 000€.

Afin de compléter le dossier déposé auprès des services de l'Etat, le Comité Syndical doit autoriser la Présidente à demander cette subvention. La délibération prise précédemment était seulement active pour les services du département.

A ce jour le cabinet d'architecte travaille en relation avec les bureaux annexes (structures et fluide). Il pourrait commencer la consultation des entreprises. Mais il reste à voir prochainement le plan de financement. D'après les échanges avec les deux mairies, La Chavanne souhaite financer sa part du projet à délai court et Planaise à délai plutôt long et en remboursant annuellement les annuités au SIVU qui serait porteur du prêt.

- Le Comité Syndical, après avoir délibéré, approuve cette proposition et autorise la Présidente à effectuer toutes les démarches administratives pour obtenir la validation de ce projet par les autorités compétentes, notamment auprès des services de l'Etat.

❖ **IAT : Régime indemnitaire**

La Présidente rappelle les délibérations du 14 décembre 2004 et du 25 novembre 2005 et précise qu'il y a lieu d'adapter ces délibérations aux grades actuels détenus par les agents du SIVU et de demander au Comité Syndical de fixer un coefficient multiplicateur pour déterminer le montant du crédit global (enveloppe annuelle) pour chaque grade affecté à cette dépense.

- Après avoir délibéré, le Comité Syndical décide :
 - de fixer à 8 le coefficient pour les grades d'Adjoint Administratif Territorial de 2^e classe et de 1^{re} classe et d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^e classe et de 1^{re} classe ;
 - de fixer à 8 le coefficient pour les grades d'Adjoint Technique Territorial de 2^e classe et de 1^{re} classe et d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^e classe et de 1^{re} classe ;
 - de fixer à 8 le coefficient pour les grades d'Adjoint d'Animation Territorial de 2^e classe et de 1^{re} classe et d'Adjoint d'animation Territorial Principal de 2^e classe et de 1^{re} classe ;
 - de fixer à 8 le coefficient pour les grades d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles de 1^{re} classe et d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 2^e classe et de 1^{re} classe ;
 - dit que cette indemnité s'appliquera aux personnels titulaires, stagiaires et non titulaires qui travaillent à temps complet, non complet ou partiel.

❖ Prime pour les agents qui assurent les TAP

Il avait été évoqué lors d'une précédente réunion, de récompenser le personnel qui s'investi lors des TAP. Sur une année scolaire, 30 semaines de TAP sont réalisées. Nous avons contacté, pour avis et conseil, le centre de gestion de la fonction publique territoriale, afin de connaître les possibilités de l'attribution d'une prime. Dès retour des informations nécessaires, la Présidente propose de verser une allocation à chaque agent encadrant des ateliers périscolaires. Cette dépense avait été envisagée lors de la préparation du budget. Pour information, le SIVU a de nouveau bénéficié du fond d'amorçage (aide de l'Etat) à hauteur de 50 € par enfant scolarisé sur l'école, soit environ 5750 €.

- Le Comité Syndical, après avoir délibéré, approuve cette proposition.

❖ Décision modificative

Nous avons prévu lors de la séance du 30 novembre 2015 de remplacer et de dissocier le matériel informatique du secrétariat avec celui du secrétariat de mairie de la Chavanne (ces deux postes fonctionnant en réseau). Nous avons également prévu d'acheter et de réinstaller les logiciels gestion financières, gestion des ressources humaines, dette et inventaire) et de prévoir les formations nécessaires. Suite aux différents devis, et après comparaison, il est présenté la proposition commerciale de Berger-Levrault avec l'acquisition également d'un module Enfance, qui permettrait aux familles d'inscrire leurs enfants en ligne à la garderie, à la cantine et aux TAP, ce qui simplifierait les facturations et le pointage des enfants présents par une tablette. Le coût total de cet investissement, avec stockage des données actuelles, s'élève à 4094 € HT, avec une maintenance annuelle (mises à jour évolutives) de 1094.25 €.

La formation à l'utilisation des logiciels et la maintenance en cas de problème serait effectuée par l'ASADAC. Nous avons reçu des devis pour un montant de 3075 € TTC.

Afin de pouvoir prévoir ces dépenses, il faut déplacer des fonds du chapitre 21 sur le chapitre 20, soit :

Chapitre 020 (dépenses d'investissement)	N° 2051 :	+ 5000.00 €
Chapitre 021 (dépenses d'investissement)	N° 2181 :	- 2000.00 €
Chapitre 021 (dépenses d'investissement)	N° 2184 :	- 1500.00 €
Chapitre 021 (dépenses d'investissement)	N° 2188 :	- 1500.00 €

- Le Comité Syndical, après avoir délibéré, approuve cette proposition.

• Questions diverses

- Fête de l'école le samedi 25 juin à l'espace du Marais à La Chavanne. Une exposition des travaux manuels réalisés lors des TAP aura lieu.
- Afin de clôturer la fin de la scolarité primaire, des dictionnaires « le Petit Robert » ont été offerts aux 13 enfants de CM2 lundi 20 juin.
- La formation aux premiers secours à destination du personnel sera repoussée à la rentrée de septembre (la date du 22 juin proposée par l'union départementale des sapeurs-pompiers n'étant pas possible)
- Proposition d'un pot de fin d'année sur l'école, personnel, enseignants, membres du SIVU le 28 juin 2016 à 18h30.

Vu par nous, Présidente du Syndicat Intercommunal Scolaire LA CHAVANNE PLANAISE pour être affiché le 27/06/2016 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

A LA CHAVANNE, le 27 juin 2016

La Présidente,
Sylvaine CHRISTIN

